

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 004-3561/18/BM

■ **Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'établissement d'une cartographie du système d'irrigation** MET 18/6587/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône souhaitent, en raison de leurs compétences respectives en matière d'agriculture, renforcer leur synergie dans le cadre d'un partenariat, afin d'œuvrer ensemble pour l'établissement d'une cartographie de l'irrigation agricole sur le périmètre de la Métropole et ce dans le cadre de la politique mise en place par la Métropole en faveur de l'agriculture.

Par la présente convention, la chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Réaliser un document d'étude permettant de synthétiser les informations recensées sur le territoire de la métropole concernant le système d'irrigation agricole :

- Des zones irriguées et irrigables,
- De l'état des systèmes d'irrigation (administrative et technique)
- De la tarification des différents secteurs du territoire,
- Des multiples usages du système d'irrigation,
- De lister les cas actuels d'aménagement du territoire entraînant des modifications conséquentes du système d'irrigation et d'indiquer ces conséquences et de proposer des solutions envisageables.
- D'établir une synthèse des enjeux d'irrigation sur le territoire

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018

Ce document de synthèse est attendu comme un enjeu faisant partie intégrante du Projet Alimentaire Territorial.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'enjeu environnement est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine
- Que cet enjeu fait partie intégrante du Projet Alimentaire Territorial

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2018 ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - Chapitre 011 – Nature 617 – Fonction 6312 – sous politique G710.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018